

avenir analyse

Quel cap pour les crèches ?

Nouvelle étude sur l'accueil de la petite enfance dans les cantons et les communes

La Confédération veut s'engager davantage dans la politique en matière de crèches. Une nouvelle analyse d'Avenir Suisse montre toutefois que la marge de manœuvre se situe au niveau des cantons et des communes. En effet, les financements ratent actuellement leur cible, tandis que la bureaucratie est excessive. L'étude explique comment les cantons et les communes peuvent, par leurs propres moyens, améliorer les conditions-cadres.

La politique en matière de crèches poursuit des objectifs ambitieux : elle vise à encourager l'activité professionnelle des femmes et soutenir le développement de la petite enfance. Pour ce faire, la Confédération doit-elle davantage intervenir ? Une nouvelle analyse d'Avenir Suisse situe la responsabilité au niveau des cantons et des communes, qui sont plus proches des besoins des parents.

Des compétences floues qui masquent la responsabilité

Dans leur étude, Patricia Schafer et Agustina Rodriguez Widmer montrent comment l'accueil préscolaire est organisé en Suisse. Leur diagnostic s'articule autour de trois constats :

- **Des responsabilités peu claires** : Dans la plupart des cantons, l'accueil préscolaire est une tâche partagée entre les communes et les cantons. Une intervention permanente de la Confédération nuirait davantage à la clarté des responsabilités.
- **Réglementation bureaucratique** : Un nouvel indice développé par Avenir Suisse le montre : la Suisse romande, en particulier, impose une réglementation stricte aux crèches, allant des exigences d'aménagement des espaces à celles relatives au personnel.
- **Un soutien inefficace** : L'aide se matérialise souvent par des financements initiaux, des garanties de déficit ou des subventions directes à certaines crèches. Des instruments plus ciblés tels que les bons de garde sont plus rares.

Renforcer la proximité, la diversité et l'efficacité

Ce diagnostic débouche sur trois mesures concrètes :

- **Confier la compétence aux communes** : Ce sont les communes qui connaissent le mieux leur population et ses besoins. Des directives uniformes cantonales et fédérales ne tiennent pas compte des réalités locales.
- **Limitier la réglementation à l'essentiel** : Les prescriptions détaillées, par exemple sur les revêtements de sol, augmentent les coûts et réduisent la diversité de l'offre.

- **Soutenir les familles directement plutôt que les institutions** : Des bons de garde pour les familles plutôt que des subventions pour les crèches renforcent la liberté de choix. Cette mesure est particulièrement efficace pour les enfants issus de ménages défavorisés.

Ces réformes permettent de mieux adapter l'offre aux besoins locaux, de soutenir les familles de manière plus ciblée et de créer une concurrence équitable entre les prestataires. L'autrice de l'étude, Patricia Schafer, souligne : «Si l'on suit nos propositions, on obtient une politique en matière de crèches qui alloue les fonds de manière ciblée au plus proches des familles.»

avenir analyse : «Quel cap pour les crèches ?», Patricia Schafer et Agustina Rodriguez Widmer, 20 pages, disponible en ligne le 26 mars 2026 à 5h00 sur www.avenir-suisse.ch/fr.

Informations complémentaires : Patricia Schafer (+41 44 445 90 03, patricia.schafer@avenir-suisse.ch), Diego Taboada, directeur romand (+41 21 612 66 15, diego.taboada@avenir-suisse.ch)